

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 04 OCTOBRE 2022

L'AN DEUX MIL VINGT-DEUX, le quatre octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de Maisoncelles du Maine s'est réuni à la salle de conseil de la mairie, sous la présidence de M. Michel BOURGEAIS, Maire., sur convocation qui leur a été adressée le 27 septembre 2022, conformément aux articles L.2121-10, L2122.8 du code général des collectivités territoriales.

Etaient présents : M. Michel BOURGEAIS, M. Philippe PLU, M. Joël TESTIER, Mme Tatiana DAUVEL, M. Kévin GAUDRON, M. Baptiste SOUTON, Mme Sylvie GUIARD, Mme Hélène BRETONNIER, Mme Lauriane CAUCHON, M. Jürgen VERLEUR, Mme Laurence COLLET

Etaient absents excusés : M. André GARNIER, M. Gabriel DRONY,

Etait absent non excusé : M. François BERSON

Secrétaire de séance : Mme Sylvie GUIARD

20h00 : le quorum est atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Monsieur le Maire rappelle que le compte-rendu de la réunion 01 septembre 2022 a été approuvé à l'unanimité.

Il retrace l'ordre du jour du présent conseil :

- 1 - Révision des tarifs de la salle polyvalente pour l'année 2023
- 2 - Institution d'une régie pour l'exploitation de la licence IV
- 3 - Débit de boissons - Tarifs des consommations
- 4 - Remboursement Groupama
- 5 - Réévaluation travaux d'effacement de réseaux rue du Maine
- 6 - Comptes R.P.I.

QUESTIONS DIVERSES

1 - RÉVISION DES TARIFS DE LA SALLE POLYVALENTE ANNÉE 2023

Les membres du Conseil Municipal décident de revoir, comme chaque année, les tarifs de location de la salle polyvalente. Après délibération, le conseil municipal a décidé d'augmenter de 4% les tarifs de location pour l'année 2023. Seront appliqués à compter du 01 janvier 2023, les tarifs suivants :

	ETE (du 18/05 au 10/10)		HIVER (du 11/10 au 17/05)	
	COMMUNE	HORS COMMUNE	COMMUNE	HORS COMMUNE
	EUROS	EUROS	EUROS	EUROS
SALLE + CUISINE	238.00 €	329.00 €	272.00 €	369.00 €
2 JOURS CONSECUTIFS	320.00 €	414.00 €	393.00 €	484.00 €
SALLE SANS CUISINE	179.00 €	236.00 €	220.00 €	269.00 €
VIN D'HONNEUR	148.00 €	190.00 €	158.00 €	212,00 €
SOIREE SAINT SYLVESTRE			399.00 €	505.00 €
SOIREE ST SYLV+LENDEMAIN			510.00 €	616.00 €
2 JOURS CONSECUTIFS SANS CUISINE	265.00 €	342.00 €	326.00 €	400.00 €
PETITE SALLE + CUISINE	146.00 €		156.00 €	
	TARIF UNIQUE			
REUNION FAMILLE (sépulture)	80.00 €			
MENAGE – par heure en plus	54.00 €			

ARRHES POUR CONFIRMATION DE RÉSERVATION SALLE POLYVALENTE

Pour l'année 2023, le Conseil municipal reconduit le versement d'arrhes pour confirmer la réservation de la salle polyvalente, pour un montant de 100.00 euros.

LOCATION DES TABLES ET CHAISES DE LA SALLE POLYVALENTE - ANNÉE 2023

Les membres du Conseil Municipal reconduisent les locations des tables et chaises de la salle polyvalente, seulement aux personnes morales ou physiques de la commune.

Tarif, à compter du 01 janvier 2023 :

* 0.70 € par chaise

* 2.88 € par table

En cas de détérioration, le montant facturé sera de 14.04 € par chaise et 53.05 € par table.

L'utilisation de la salle pour des rassemblements est désormais possible. Son accès est réservé aux personnes munis d'un passe sanitaire, le contrôle restant à la charge de l'organisateur de la manifestation.

2 - INSTITUTION D'UNE RÉGIE POUR L'EXPLOITATION DE LA LICENCE IV

Monsieur le Maire rappelle que la Commune est propriétaire de la licence IV de débit de boissons et que Monsieur VIOT Emmanuel a effectué en juillet dernier une formation « permis d'exploitation » afin de pouvoir l'exploiter.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE d'ouvrir un débit de boissons et d'instituer une régie pour l'exploitation de la licence IV qui sera installée à la salle polyvalente rue du Maine,
- DIT que le débit de boissons sera ouvert pour la 1^{ère} fois le dimanche 4 décembre 2022 de 10 heures à 13 heures et ensuite au moins une fois par an.

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre un arrêté pour l'institution de cette régie et pour la nomination des régisseurs.

VOTE = POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

3 - DÉBIT DE BOISSONS - TARIFS DES CONSOMMATIONS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE de fixer les tarifs de consommations (verres, bouteilles 20, 25 et 33 cl ou canettes) comme suit :

Kir, vin blanc, vin rosé, vin chaud	1.00 €
Pastis	2.00 €
Bière	2.00 €
Café	1.00 €
Coca-cola, jus d'orange, orangina, oasis, ice-tea, perrier	1.00 €
Eau en bouteille	1.00 €

- DIT que les recettes seront encaissées par la vente de tickets à bande colorée

• **VOTE** = POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

4 - REMBOURSEMENT GROUPAMA

Une déclaration d'accident a été faite en juillet dernier pour une vitre cassée arrière sur le tracteur SAME. Une déclaration a été faite auprès de l'assurance.

GROUPAMA rembourse cet accident à hauteur de 525.07€.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal acceptent les remboursements proposés par l'assurance Groupama pour l'incident survenu en juillet 2022 et autorisent Monsieur le Maire à signer tout document s'y référant.

5 - RÉÉVALUATION TRAVAUX D'EFFACEMENT DE RÉSEAUX RUE DU MAINE

En 2021, Territoire d'Energie nous avait communiqué à titre indicatif le montant concernant l'enfouissement des réseaux pour la rue du Maine ainsi que pour les futurs lotissements. Suite à l'évolution de la conjoncture actuelle, Monsieur le Maire a rencontré, toujours dans l'optique du futur lotissement, un membre de Territoire d'Energie afin de prévoir les installations électriques, les infrastructures de communication électronique et l'enfouissement des réseaux jusqu'au futur lotissement. Territoire d'Energie précise qu'à ce niveau d'instruction du dossier les montants mentionnés ci-dessous sont communiqués à titre indicatif. Les éléments détaillés, ainsi qu'un engagement financier, seront transmis après programmation de l'opération par le Comité de choix.

DESIGNATION	COUT TOTAL	PARTICIPATION TE53	MAITRISE D'ŒUVRE	PARTICIPATION COMMUNE
1 -Réseaux électriques (HT)	99 650,00 €	77 737,50 €	5 979,00 €	30 891,50 €
2 -Génie civil de Télécommunication (TTC)	9 840,00 €	1 968,00 €	590,40 €	8 462,40 €
3 -Eclairage public (HT)	20 800,00 €	5 200,00 €	1 248,00 €	16 848,00 €
TOTAL GENERAL	130 290,00 €	81 905,50 €	7 817,40 €	56 201,90 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

1. Décide de réaliser la dissimulation des réseaux électriques, téléphoniques et éclairage public fin 2022.
2. S'engage à participer financièrement aux travaux de dissimulation des réseaux électriques, des infrastructures de communication électronique et de l'éclairage public ci-dessus aux conditions en vigueur au moment de la programmation.
3. S'engage à prendre en charge l'intégralité du financement de toute étude réalisée non suivie de travaux et celle-ci ne pourra bénéficier de la subvention.

6 - COMPTES R.P.I.

Une convention a été établie entre les 2 communes pour l'année scolaire 2021/2022 et 2022/2023 en supprimant les frais de la garderie puisque la commune du Bignon-du-Maine a une garderie depuis septembre 2021.

Les deux communes décident de prendre en compte les critères suivants pour la répartition des charges :

- La somme des charges des 3 structures (cantines dans les 2 communes et l'ATSEM de l'école maternelle) sera répartie pour 50% en fonction de la population INSEE De l'année 2022 de chaque commune
- Prise en compte des charges du personnel (cantine) dans chaque commune puis répartition se fera en fonction du pourcentage d'enfants de chaque commune qui fréquentent chaque cantine.
- Prise en compte des charges du personnel (ATSEM) puis répartition se fera en fonction du pourcentage d'enfants de chaque commune qui fréquentent les classes de PS, MS et GS (classe où intervient le personnel ATSEM).

En conclusion, après répartition suivant la convention, le récapitulatif se solde pour une somme due par la commune du Bignon-du-Maine à celle de Maisoncelles-du-Maine d'un montant de 8 637.77€ pour l'année scolaire 2021/2022.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal acceptent le montant de 8 637.77€ et autorisent M. le Maire à établir le titre afin de percevoir cette somme.

QUESTIONS DIVERSES

1 - Remplacement des panneaux de basket du terrain multisports

Monsieur le Maire informe les membres que les panneaux de basket et le filet pare-ballons du terrain multisports doivent être remplacés car ils sont détériorés. Il a demandé un devis auprès de la société NERUAL. Le coût du remplacement s'élèverait à 526.80€TTC.

Après délibération, les membres du conseil acceptent de signer le devis de 526.88€TTC pour le remplacement des panneaux de basket et autorisent Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

2 - Chantier argent de poche

Monsieur le Maire informe les conseillers que nous ferons appel à trois ou quatre jeunes maisoncellois pour le chantier argent de poche pour la première semaine des vacances de la Toussaint.

3 - MNE

Monsieur le Maire a rencontré Monsieur DUVAL, membre de Mayenne Nature Environnement pour effectuer un compte rendu des activités produites sur le site astronomie.

MNE a fêté le 30 septembre, l'existence de MNE sur le site astronomie de la commune de Maisoncelles-du-Maine.

Afin de dynamiser ce site, MNE a embauché un stagiaire pour mettre en place des animations, principalement courant de l'été prochain.

Par ailleurs, LPO (Ligue de protection des oiseaux), en collaboration avec MNE, vont instituer des jours de formation sur l'environnement pour les enseignants. Ces formations auront lieu dans les locaux du site astronomie.

Enfin, Monsieur le Maire informe les conseillers que depuis 2018, la commune de Maisoncelles-du-Maine a signé une convention avec la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO), en collaboration avec l'Association M53 Mayenne Astronomie. Cette convention va prendre fin décembre 2022. LPO va proposer de renouveler cette convention.

4 - Vœux 2023

La cérémonie des vœux 2023 est programmée au vendredi 20 janvier 2023 à 20h00 à la salle polyvalente. Comme chaque année, l'école de musique de Meslay-du-Maine propose de venir jouer au début de la cérémonie.

5 - Rencontre avec les conseillers départementaux

Monsieur le Maire informe les membres qu'une rencontre avec les conseillers départementaux aura lieu le mardi 18 octobre à 9h30 en mairie de Maisoncelles.

6 - Voirie

Monsieur Joël TESTIER donne un compte rendu de la commission voirie

7 - Communication

Monsieur Philippe PLU donne un compte rendu de la commission communication

Séance levée à 21h20

Réunion des présidents des associations le jeudi 20 octobre à 20h00